



Affichages obligatoires non affichés

Par **Gregory77430**, le **25/02/2009** à **17:11**

Bonjour ,

Cela va faire un mois que les affichages obligatoires mentionnés ci-dessous ne sont pas affichés :

- Conventions collectives
- Règlement intérieur
- CHSCT
- interdiction de fumer
- égalité professionnelle entre homme et femme
- Inspection du travail
- Médecine du travail

dois-je avvertir l'inspecteur du travail qui va se déplacer et confirmer mes dires et mettre une amende à mon employeur ?

Je précise que je ne trouve pas d'autres topics qui répondent à ma question !

Par **julius**, le **25/02/2009** à **20:55**

Bonsoir,

L'inspection du travail ne se déplacera pas, mais fera simplement un courrier à votre employeur sur le rappel de ces règles.